

Compte-rendu  
Séance du 31 mars 2017

L' an 2017 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel Maire.

**Présents** : MORVANT Michel, Maire, LE LAIN Jean-Luc, MOUNIER Anne-Solange, PERRET Jean-Yves, EZONEN René (jusqu'à 19h50), FORET Marie-Christine, LARDEUX Philippe, GUILLERM Brigitte, CORNEC Joseph, PUISSANT Irène.

Excusé(s) ayant donné procuration : BRIGARDIS Marie-Hélène à CORNEC Joseph, GUIFFES Eric à MORVANT Michel, GUILLANIC Floriane à PERRET Jean-Yves, ROUILLE Nathalie à PUISSANT Irène,  
Excusé(s) : LE CLAINCHE David, René EZONEN à partir de 19h50.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10 puis 9 à partir de 19h50
- Votants : 14 puis 13

**Date de la convocation** : 14/03/2017

**Date d'affichage** : 14/03/2017



**A été nommé secrétaire** : LE LAIN Jean-Luc

**SOMMAIRE**

1. Comptes de gestion et comptes administratifs 2016
2. Taux d'imposition 2017
3. Budgets primitifs 2017 et affectation des résultats
4. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 et constate que le quorum est atteint.

1. Comptes de gestion et comptes administratifs 2016

**réf : 01/31/03/2017**

**Compte de gestion 2016 - Budget principal**

En application de la législation, le maire soumet pour examen le compte de gestion 2016 du budget principal de Madame la trésorière.

Les résultats constatés de l'exercice 2016 sont identiques à ceux du compte administratif correspondant, à savoir :

Excédent de fonctionnement	+167 133,95 €
Excédent d'investissement	+1 072 983,01 €

M. le maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget principal.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

**réf : 02/31/03/2017**

**Bilan d'activité et compte de gestion 2016 - Budget annexe Station-service communale**

En terme d'activité, une présentation du bilan 2016 est remise aux membres de l'assemblée. Le maire expose que le chiffre d'affaire de la station-service s'élève à :

- 1 136 929,50 € TTC de vente de carburants (gasoil, sans plomb 95 et AD Blue) ;
- 6 970,83 € TTC de vente de jetons.

Les dépenses qui se rapportent à l'activité de l'année sont calculées :

- en retirant les dépenses qui se rapportent à l'exercice précédent et en ajoutant celles qui ont été mandatées sur l'exercice suivant ;

- en ajoutant la valeur des stocks au 31/12/2015 et en retirant celles constatées au 31/12/2016.

La différence entre le chiffre d'affaire et les dépenses d'approvisionnement et de fonctionnement permettent de constater un excédent de l'ordre de 6 000,00 €.

En application de la législation, le maire soumet pour examen le compte de gestion 2016 de Madame la trésorière du budget annexe de la station-service communale.

Le résultat constaté de l'exercice 2016 est identique à celui du compte administratif correspondant, à savoir :

BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE COMMUNALE  
Déficit de fonctionnement -13 238,36 €

M. le maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2016 du budget annexe station-service communale.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

réf : 03/31/03/2017

### Comptes de gestion 2016 - Budgets annexes Assainissement et Lotissement

En application de la législation, le maire soumet pour examen les comptes de gestion 2016 des budgets annexes, hors station-service communale, de Madame la trésorière.

Les résultats constatés de l'exercice 2016 sont identiques à ceux des comptes administratifs correspondants, à savoir :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT  
Excédent de fonctionnement +1 040,01 €  
Excédent d'investissement +7 539,69 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CITE DES ECUREUILS  
Solde de fonctionnement 0  
Solde d'investissement 0  
Aucune écriture n'a eu lieu sur ce budget durant l'exercice 2016.

M. le maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2016 des budgets annexes hors station-service communale.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

## 2. Taux d'imposition 2017

réf : 04/31/03/2017

### Taux des taxes d'imposition directe locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir en 2017 les taux de l'année précédente pour les taxes d'impositions directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation : 8,12 %,  
- taxe sur le foncier bâti : 12,78 %,  
- taxe sur le foncier non bâti : 33,58 %.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)

## 3. Budgets primitifs 2017 et affectation des résultats

réf : 05/31/03/2017

### Affectation des résultats du compte administratif 2016 - Budget principal

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats du compte administratif 2016 comme suit :

- report de l'excédent d'investissement de 178 961,96 € au compte R001;
- affectation de l'excédent de fonctionnement comme suit :  
236 929,47 € en report de résultat de fonctionnement au compte R002.

La dissolution du syndicat d'électrification du Faouët donne un résultat à reporter au budget principal de +18,93 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent supplémentaire comme suit :  
18,93 € en report de résultat de fonctionnement, soit un total de 236 948,40 € au compte R001.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

**réf : 06/31/03/2017**

**Approbation du budget primitif 2017 de la commune**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 de la commune arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 400 435,29 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 1 043 178,89 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2017 de la commune,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2017 de la commune arrêté comme présenté ci-dessus.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

**réf : 07/31/03/2017**

**Affectation du résultat du compte administratif 2016 de la station-service communale**

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats du compte administratif 2016 comme suit :

**BUDGET STATION-SERVICE**

- report de l'excédent de fonctionnement de 22 694,69 € en report de fonctionnement au compte R002.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

**réf : 08/31/03/2017**

**Approbation du budget primitif 2017 de la station-service communale**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté, comme suit :

**BUDGET STATION-SERVICE COMMUNALE**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 130 694,69 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2017 de la station-service communale

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif annexe 2017 de la station-service communale arrêté comme présenté ci-dessus.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

**réf : 09/31/03/2017**

**Convention de gestion 2017 avec la station-service communale**

Monsieur le président expose que la mairie met à disposition de la station-service communale les moyens matériels et le personnel administratif et technique assurant la gestion du service.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur d'une convention avec la mairie qui précise les modalités et le montant annuel du coût de cette mise à disposition, et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Le montant de la convention pour 2017 est fixé à :

- Pour la mise à disposition du personnel administratif et technique :  
9 000,00 € dont 640,00 € au titre de l'indemnité de régie 2017 et 640,00 € au titre de l'indemnité de régie 2016 (régularisation d'imputation),

- Pour la mise à disposition des moyens matériels :  
1 200,00 €.

Les écritures correspondantes sont :

- un mandat de 7 720,00 € au c/6215 du budget de la station-service,
- un mandat de 1 280,00 € au c/6225,
- un mandat de 1 200,00 € au c/658.

Le conseil, ayant écouté l'exposé et après en avoir délibéré, se prononce en faveur de la délibération proposée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ; des crédits suffisants sont inscrits au budget de la station-service.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

**réf : 10/31/03/2017**

**Affectation des résultats des comptes administratifs 2016 des budgets Assainissement et Lotissement**

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats des comptes administratifs 2016 des budgets annexes hors station-service comme suit :

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

- report du déficit d'investissement de -23 861,19 € au compte D001;
- report de l'excédent de fonctionnement comme suit :
  - 10 000,00 € en réserve au compte R1068,
  - 8 615,12 € en report de fonctionnement au compte R002;

**BUDGET LOTISSEMENT DES ECUREUILS**

- report du déficit d'investissement de -103 237,00 € au compte D001;
- report de l'excédent de fonctionnement de 27 749,81 € au compte R002.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

**réf : 11/31/03/2017**

**Approbation des budgets primitifs 2017 des budgets annexes Assainissement et Lotissement**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2017 arrêtés, comme suit :

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 31 091,91 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 28 097,98 €.

**BUDGET LOTISSEMENT DES ECUREUILS**

Dépenses et recettes de fonctionnement : 137 459,92 €  
Dépenses et recettes d'investissement : 212 942,11 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2017 de l'assainissement,  
Vu le projet de budget primitif 2017 du lotissement des Ecureuils,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les budgets primitifs annexes 2017 hors station-service communale ainsi présentés.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 2)

**4. Questions diverses**

Aucune.



En mairie, le 04/04/2017  
Le Maire  
Michel MORVANT